

« Le commerce est le nerf de l'Etat », a-t-on dit, et aujourd'hui cette maxime reçoit son application dans toute son étendue.

Quand le commerce va bien, tout va bien dans la nation ; les cœurs sont contents et les fronts sont sans rides. Le bien-être règne avec la prospérité. C'est encore au commerce que nous devons les progrès étonnants de ce siècle ; c'est lui qui fait sillonner les mers de navires et de vapeurs sans nombre ; c'est lui qui a couvert la terre d'un réseau de chemins de fer.

Pour parler de nous en particulier, habitants de Montréal, c'est au commerce que nous devons la beauté et la splendeur de notre ville ; c'est à lui que nous devons nos édifices grandioses ; c'est à lui que nous devons notre pont, l'une des merveilles du monde ; c'est à lui que nous devons la prospérité de notre jeune nation.

Une profession qui accomplit ces prodiges n'est pas une profession avilissante, et vous qui vous adonnez au commerce, vous pouvez être fiers ; vous accomplissez une mission qui, comme toute autre, vient de Dieu même, et tout en servant votre Dieu, vous servez votre patrie ; mais ne faites pas comme les habitants de Tyr, ne soyez pas orgueilleux comme son roi, qui, nous dit l'Écriture, avait élevé son cœur comme celui de Dieu, et qui, à force de devenir riche, avait fini par se croire lui-même un Dieu.

Ses richesses lui ont été ôtées, et son peuple a disparu.

Sans doute que l'intérêt doit être votre mobile ; mais il faut, pour vous comme pour nous, que les moyens employés soient légitimes.

Un négociant hollandais, à qui les magistrats d'Amsterdam avaient reproché de fournir des munitions de guerre aux Espagnols, leurs ennemis, répondit : « Comme citoyen de cette ville, j'ai le droit de faire le commerce partout, et si, pour gagner ma vie, il fallait traverser l'enfer, je hasarderais volontiers d'y brûler les voiles de mon vaisseau. »

Non, pour que le commerce soit profitable à l'individu, à la famille et à la nation, il faut qu'il soit honnête ; et pour qu'il soit honnête, il faut également que les lois qui le régissent soient basées sur l'équité. Il faut que ceux qui sont chargés d'interpréter ces lois, les magistrats et les avocats, soient intègres, et aient fait des études sérieuses ; il faut que l'enseignement soit sain et appuyé sur les vrais principes.